

## **Attestation de qualification**

« Opérateur qualifié »

**N° PL/18.079108**

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route  
et de l'Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'Arrêté du 18 novembre 2005  
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

<b>Raison sociale</b>	:	<b>AUBINEAU CONSTRUCTEUR</b>
<b>Usines/Ateliers</b>	:	<b>AUBINEAU CONSTRUCTEUR</b> 72 Grande Rue 79700 MAULEON (France)
<b>Gammes de véhicules</b>	:	<b>N2 / N3 / O3 / O4</b>
<b>Périmètre évalué</b>	:	Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.
<b>Date de la qualification</b>	:	<b>28 septembre 2018</b>
<b>Date de limite de validité</b>	:	<b>8 novembre 2021</b>



**G. FOUGERE**  
Responsable du service  
Certification, Audits et Inspections

